



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2266

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération française de carrosserie - industrie et services (FFC) pour l'organisation de l'édition 2017 du salon Solutrans

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2266**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération française de carrosserie - industrie et services (FFC) pour l'organisation de l'édition 2017 du salon Solutrans**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Solutrans est le salon national biennal des solutions "transport" pour la filière du transport routier et urbain.

La 14^e édition du salon Solutrans se tiendra à Eurexpo du 21 au 25 novembre 2017 et sera dédiée aux nouvelles grandes tendances du marché.

Le salon Solutrans, rassemblant les acteurs du transport routier et urbain, a pour objectif de créer des opportunités commerciales pour les entreprises locales. Ainsi, le salon valorise la dynamique économique de la filière transport sur l'agglomération lyonnaise.

La Fédération française de carrosserie - industrie et services (FFC), organisatrice de cet événement depuis 1999 à Lyon, sollicite le soutien de la Métropole de Lyon pour l'organisation de l'édition 2017.

I - Objectifs

Le soutien de la Métropole de Lyon au salon Solutrans s'inscrit dans le cadre de sa stratégie économique dédiée au tourisme d'affaires qui vise à fidéliser les grands salons professionnels et à favoriser la création de nouveaux événements sur l'agglomération, avec des retombées économiques directes pour les acteurs du tourisme d'affaires (hôtellerie, restauration, etc.).

Il s'agit en effet de conforter le positionnement de l'agglomération lyonnaise sur les salons et congrès mais aussi d'accompagner la politique de développement économique autour de la filière transport urbain de personnes et de marchandises, filière d'excellence et pôle de compétitivité du territoire.

La filière transports et mobilité de la région lyonnaise représente 80 000 emplois et un chiffre d'affaires de plus de 13 milliards d'euros ; elle s'articule autour de plus de 700 entreprises, 80 laboratoires, centres techniques et organismes de formation professionnelle, et du pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems (TMS) favorisant les programmes de recherches collaboratifs. Historiquement spécialisé dans l'industrie du transport, le territoire de la Métropole dispose aujourd'hui d'un écosystème complet autour des solutions de transport, qui lui permet de se positionner comme référence à l'échelle européenne en matière de transports et mobilité.

Dans ce cadre, la Métropole est sollicitée pour soutenir, en 2017, la Fédération française de carrosserie - industrie et services (FFC), à hauteur de 20 000 €, pour l'organisation du salon Solutrans, dont l'objectif est de :

- démontrer l'intérêt économique et vital de la filière transport,
- réconcilier les citoyens avec le transport routier et urbain, et leurs fonctionnalités, en apportant les preuves d'un transport porteur d'une économie durable et respectueuse de l'environnement,
- rassembler les grands acteurs de la filière,
- présenter les solutions pertinentes, les innovations et les opportunités business de la filière.

Outre le soutien financier de la Métropole pour l'organisation du salon, les partenaires économiques du tourisme à Lyon proposeront aux organisateurs de Solutrans, à travers la démarche "Lyon Welcome Attitude", une offre de services autour de l'accueil (signalétique et accueil spécifique dans les gares et à l'aéroport, stand de l'Office du tourisme sur le site d'exposition, opérations de communication).

II - Compte-rendu et bilan des éditions antérieures

Le salon Solutrans est soutenu depuis 2007 dans le cadre de la participation et donc des subventions octroyées au pôle de compétitivité LUTB TMS, pour l'organisation du Truck and bus world forum, événement complémentaire du salon, ou à la FFC.

Les éditions antérieures du salon Solutrans ont mobilisé tous les 2 ans l'ensemble de la filière transport routier et urbain. La dernière édition de 2015 a connu une fréquentation en hausse par rapport à 2013, avec près de 36 000 visiteurs, dont 16 % d'internationaux, et plus de 100 journalistes reçus. Il s'agit du quatrième plus grand salon professionnel organisé sur l'agglomération lyonnaise.

Le salon fédère l'ensemble de la filière des véhicules industriels et véhicules utilitaires légers : constructeurs (Daf, Iveco, Man, Mercedes, Scania, Volvo, etc.), carrossiers, équipementiers, etc.

Des conférences thématiques et des animations spécifiques sont organisées chaque jour ainsi que des essais de véhicules.

Des stands sont également dédiés à la formation et l'attractivité des métiers de la filière. La Métropole souhaite particulièrement soutenir la communication autour de la formation initiale et continue de la filière transport sur le territoire métropolitain.

III - Présentation de l'édition 2017 et plan de financement prévisionnel

La 14^e édition du salon Solutrans aura lieu du 21 au 25 novembre 2017 à Eurexpo. Elle est portée par la thématique des 6 nouvelles grandes tendances du marché : l'usine du futur, les nouvelles motorisations et énergies, les véhicules et la route connectés, la livraison en hyper centre, la formation et la cyber sécurité. 900 exposants sont attendus, dont 22 % d'internationaux.

L'événement sera, notamment, marqué par :

- la présence de nombreux décideurs représentatifs de la profession et de présidents de sociétés représentatives de la filière, ainsi que la Plate-forme de la filière automobile (PFA), association d'envergure nationale promouvant l'industrie automobile française,
- la présence d'élus locaux et nationaux,
- le prix de l'innovation remis par le pôle LUTB et la PFA,
- un village formation.

Le budget prévisionnel de la FFC pour le salon Solutrans 2017 est de 7,227 M€.

Il est proposé que la Métropole adresse son soutien sur les dépenses dédiées à la communication sur le volet formation autour de Solutrans. Ces activités ont un impact direct sur la visibilité du territoire et participeront à son attractivité.

L'assiette éligible à la subvention est donc la suivante :

Charges	Montants (en €)	Produits	Montants (en €)
frais de communication	1 005 000	vente surface stands	985 000
		subvention Métropole de Lyon	20 000
Total	1 005 000		1 005 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à la Fédération française de carrosserie - industrie services (FFC) pour l'organisation de la manifestation en 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Oùï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

"Dans le **"III - Présentation de l'édition 2017 et plan de financement prévisionnel"** de l'exposé des motifs :

- dans le paragraphe commençant par : "Il est proposé que la Métropole, etc.", il convient de lire :
"sur les dépenses dédiées à la communication autour de Solutrans."

au lieu de :

"sur les dépenses dédiées à la communication sur le volet formation autour de Solutrans."

- Dans le tableau, dans la colonne "Montants en €" des produits, il convient de lire :

- vente surface stands : "958 000" au lieu de "985 000",
- subvention Métropole de Lyon : "47 000" au lieu de "20 000".

Dans le **"1° - Approuve"** du dispositif, il convient de lire :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit de la Fédération française de la Carrosserie, etc."

au lieu de :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Fédération française de la Carrosserie, etc."

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit de la Fédération française de carrosserie - industrie et services (FCC) pour l'organisation de l'édition 2017 du salon Solutrans,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la FCC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° OP02O1576.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.